



ASSOCIATION
DES PROPRIÉTAIRES
& COPROPRIÉTAIRES
depuis 1905

DÉCLARATION 2020 DES REVENUS DE 2019

Messieurs Héral et Stéphan et Madame Bessières, consultants fiscalistes, vous recevront sur rendez-vous **pendant 1 heure** dans nos locaux pour faire votre déclaration de revenus.

Ce « Service + » est réservé à nos adhérents

<i>Prestations</i>	<i>Tarifs</i>
S.C.I	100 €
I.R.P.P + fonciers (<i>version papier</i>)	70 €
I.R.P.P + fonciers (<i>sur papier + internet</i>)	100 €
I.S.F Déclaration	
➤ I.S.F < 2 570 000 €	110 €
➤ I.S.F > 2 570 000 €	150 €

- Ces sommes sont déductibles de vos revenus fonciers déclarés au régime réel -